



Information

Etats

des gardes et des astreintes

Juniors

Direction des Affaires Médicales

Etat récapitulatif des Gardes et Astreintes (IA/AE)¹

Le logiciel Chronos vous permet d'éditer et de sortir trois rapports prédéfinis

Ils vous permettront de visualiser, d'exporter dans Excel ou d'imprimer à votre convenance les données concernant la permanence des soins. Ces états vous permettront, notamment, de vérifier l'indemnisation de votre participation à la permanence des soins.

Ces rapports s'intitulent :

- **Etat interventions astreintes** : ce rapport indique les déclarations d'interventions sur astreintes saisies dans Chronos par le praticien.
- **Etat G&A renseignées Chronos** : ce rapport indique les gardes et astreintes réalisées ou prévisionnelles renseignées dans Chronos par le Responsable de planning. Cet état permet de visualiser les gardes et astreintes indemnisées sur la période interrogée (Voir Annexe 2 – Calendrier de gardes).
- **Etat G&A détaillées par Plage renseignées dans Chronos** : ce rapport reprend les gardes et astreintes réalisées ou prévisionnelles renseignées dans Chronos par ½ plage horaire (Plage1(Matin) – Plage 2(Soir) – Plage 3(N1- 1^{ère} partie Nuit) – Plage 4 (N2- 2^{ème} partie Nuit).

¹ IA/AE : interventions sur astreinte / appels exceptionnels

2 – CONSULTATION DES RAPPORTS PREDEFINIS

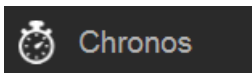
Depuis le Self Service - PROFIL INTERNES / D.J.

1- Se connecter sur son profil « INTERNES »

2- Aller sur CHRONOS en haut à droite



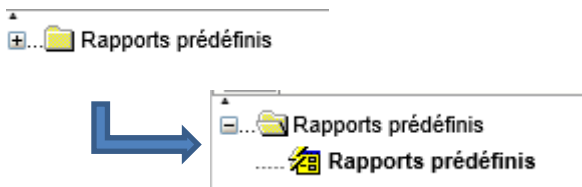
3- Cliquer sur



4- Cliquer sur la transaction Rapports



5- Cliquer en haut à gauche sur le + de « Rapports prédéfinis » pour développer le répertoire



6- Saisir la période à interroger (calendrier de garde, période au quadrimestre, période au trimestre, période annuelle)

Exemple : Calendrier de garde du 5 août 2019 au 1^{er} septembre 2019

Rapports prédéfinis

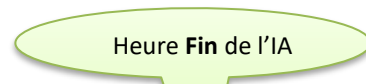
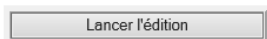
Période du: au:

7- Cliquer sur le rapport souhaité

⇒ **Etat interventions astreintes**

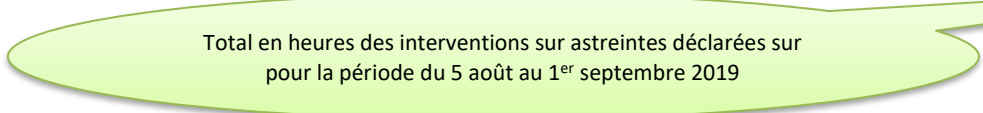
(interventions sur astreintes ou appels exceptionnels **déclarés** sur la période sélectionnée)

Puis - Cliquer sur



EDITION DETAILLEE DES ACTIVITES EN HEURES DU 05/08/2019 AU 01/09/2019
(Matricule [redacted])

Matricule	Nom - Prénom	Activité	Date	Début	Fin	Nbheures
[redacted]	[redacted]	IA Intervention sur astreinte	26/08/19	18:30	20:10	1,40
		IA Intervention sur astreinte	26/08/19	(N) 7:15	8:30	1,15
		IA Intervention sur astreinte	27/08/19	18:30	20:05	1,35
		IA Intervention sur astreinte	28/08/19	22:40	23:45	1,05
		IA Intervention sur astreinte	28/08/19	(N) 7:10	8:30	1,20
		IA Intervention sur astreinte	28/08/19	18:30	20:10	1,40
		IA Intervention sur astreinte	28/08/19	(N) 7:20	8:30	1,10
		IA Intervention sur astreinte	30/08/19	18:30	8:30	1,10
		IA Intervention sur astreinte	31/08/19	18:30	20:30	2,00
		IA Intervention sur astreinte	01/09/19	(N) 7:25	8:29	1,04
		IA Intervention sur astreinte	01/09/19	8:30	12:10	3,40
		IA Intervention sur astreinte	01/09/19	17:20	18:29	1,09
		IA Intervention sur astreinte	01/09/19	18:30	19:45	1,15
		IA Intervention sur astreinte	01/09/19	(N) 7:20	8:30	1,10
Total (HH:MM):						21,13



⇒ Etat G&A renseignées Chronos

Le rapport permet de visualiser :

- Le nb de ½ forfaits astreintes payées sur la période sélectionnée ;
- Le nb d'heures Interventions sur Astreintes (IA) ou appels exceptionnels (AE) et heures de trajet pris en compte sur la période sélectionnée ;
- Le reliquat d'heures d'interventions sur astreinte (IA), appels exceptionnels (AE), trajet compris ;
- Le nb de ½ Gardes payées sur la période sélectionnée ;
- Le nb de plage de 5H d'IA (trajet compris) payées sur la période sélectionnée

Ce rapport permet de visualiser sur une période (calendrier de garde, quadrimestre, trimestre pour les internes ou annuel):

Nom du rapport indiquant la Date de début et de fin du calendrier de garde

Date = date de fin du calendrier de garde

Etat G: Edition détaillée du 05/08/2019 au 01/09/2019
(Mati: [redacted] Nom: [redacted])

Matricule	Nom	Prénom	Code	Désignation		Réel	Rect
[redacted]	[redacted]	[redacted]	AI001	Astreintes Internes Payées	01/09/2019	14,00	14,00
			AI011	IA AE et Trajets Période	01/09/2019	128,00	128,00
			AI011	IA AE et Trajets Reliquat	01/09/2019	1,00	1,00
			GA301	Gardes Internes Taux 1 Payées	01/09/2019	3,00	3,00
			GA302	Gardes Internes Taux 2 Payées	01/09/2019	2,00	2,00
			PAI31	1/2 IA, AE et Trajets INT		25,00	25,00

Indique le nb de ½ gardes, ½ forfait astreintes, IA et/ou AE sur la période + reliquat période précédente en heures et le nb IA, AE et trajets à payer (Nb heures/5h compteur PAI..)

⇒ Etat G&A détaillées par Plage dans Chronos

Le rapport permet de visualiser-contrôler :

- Le nb de ½ gardes effectuées / jour et par plage²
- Le nb de ½ astreintes effectuées / jour et par plage
- Le nb d'heures de déplacements déclarés (IA ou AE, trajets compris) /jour

Exemple pour un praticien ayant réalisé des gardes, des astreintes déplacées dans la période de garde du mois d'août 2019 (du lundi 5 août au 1^{er} septembre 2019 inclus)

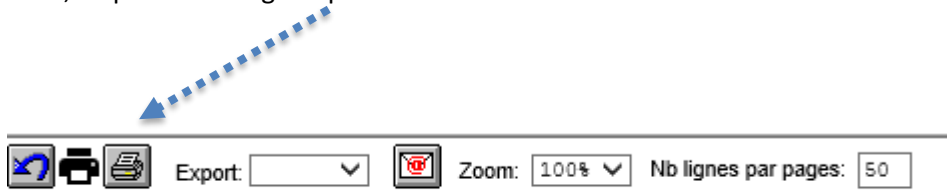
Etat G: Edition détaillée du 05/08/2019 au 01/09/2019
(Mati: [redacted] Nom: [redacted])

Matricule	Nom	Prénom	Date	Code	Désignation	Réel	Rect
[redacted]	[redacted]	[redacted]	05/08/2019	AI001	IA AE et Trajets Journaliers	10,00	10,00
				PA203	Astreinte Interne Plage 3	0,50	0,50
				PA204	Astreinte Interne Plage 4	0,50	0,50
			06/08/2019	AI001	IA AE et Trajets Journaliers	10,00	10,00
				PA203	Astreinte Interne Plage 3	0,50	0,50
				PA204	Astreinte Interne Plage 4	0,50	0,50
			09/08/2019	PG303	Garde Interne Taux 1 Plage 3	0,50	0,50
				PG304	Garde Interne Taux 1 Plage 4	0,50	0,50
			11/08/2019	PG311	Garde Interne Taux 2 Plage 1	0,50	0,50
				PG312	Garde Interne Taux 2 Plage 2	0,50	0,50
				PG313	Garde Interne Taux 2 Plage 3	0,50	0,50
				PG314	Garde Interne Taux 2 Plage 4	0,50	0,50
			13/08/2019	PG303	Garde Interne Taux 1 Plage 3	0,50	0,50
				PG304	Garde Interne Taux 1 Plage 4	0,50	0,50
			20/08/2019	PG303	Garde Interne Taux 1 Plage 3	0,50	0,50
				PG304	Garde Interne Taux 1 Plage 4	0,50	0,50
			23/08/2019	AI001	IA AE et Trajets Journaliers	10,00	10,00

² (plage 1 = matin / plage 2 = après-midi / plage 3 = nuit 1 / plage 4 = nuit 2)

8- Imprimer les états

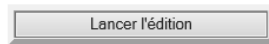
Lorsque le rapport est lancé, cliquez sur le logo imprimante



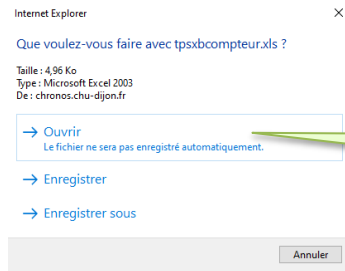
9- Export des données dans Excel

Les 3 rapports peuvent être exportés dans Excel

Complétez la date de début, date de fin, cocher la case avant de cliquer sur

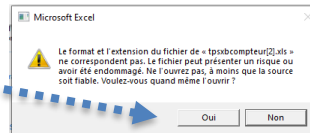


Une fenêtre s'ouvre



Cliquer sur « Ouvrir »

Une autre fenêtre s'ouvre – cliquer sur « Oui »



Le fichier est exporté dans Excel et peut ensuite être enregistré

	A	B	C	D	E	F	G	H
4	Matricule	Nom	Prénom	Date	Code	Désignation	Réel	Rect
5	17-1433			11/08/2019	PG201	1/2 Garde HU Page 1	1	1
6					PG202	1/2 Garde HU Page 2 Hors same	1	1
7					PG203	1/2 Garde HU Page 3	1	1
8					PG204	1/2 Garde HU Page 4	1	1
9				17/08/2019	PA102	1/2 Astreinte AS H HU Page 2	1	1
10					PA103	1/2 Astreinte AS H HU Page 3	1	1
11					PA104	1/2 Astreinte AS H HU Page 4	1	1
12				18/08/2019	PA101	1/2 Astreinte AS H HU Page 1	1	1
13					PA102	1/2 Astreinte AS H HU Page 2	1	1
14					PA103	1/2 Astreinte AS H HU Page 3	1	1
15					PA104	1/2 Astreinte AS H HU Page 4	1	1
16				19/08/2019	PG203	1/2 Garde HU Page 3	1	1
17					PG204	1/2 Garde HU Page 4	1	1
18				01/09/2019	A0101	1/2 Astreintes AS H HU Payées	7	7
19					A0221	1A AE et Traj Reliquat HU	3	3
20					GA201	1/2 Gardes HU (hors sa) Payées	6	6

Attention : si l'application Excel est déjà ouverte lorsque l'export est lancé, le logo Excel dans la barre d'état en bas d'écran clignotera. Il vous suffit de cliquer sur le logo qui clignote



Annexes

Annexe 1 - Comptabilisation des déplacements (astreintes et appels exceptionnels)

Les déplacements concernent deux types d'intervention :

- Les interventions sur astreinte (IA)
- Les interventions pour appel exceptionnel (AE)

1 – Bornes horaires de comptabilisation des temps d'intervention :

- **Nuit** : uniquement entre 18h30 et 8h30
- **Samedi en journée** : uniquement l'après-midi entre 13h30 et 18h30
- **Dimanche et férié en journée** : uniquement entre 8h30 et 18h30

Au-delà de ces bornes horaires, le temps n'est pas comptabilisé.

Exemple : Pour une intervention de nuit de 17h30 à 22h00 en semaine déclarée dans le logiciel Chronos, elle sera décomptée comme une intervention de 18h30 à 22h00.

Pour une intervention de nuit de 6h00 à 10h00, Chronos décomptera l'intervention dans les bornes horaires de 6h00 à 8h30.

2 – Décompte des interventions (hors trajet) :

- **Le temps inférieur à 3h00** → le temps d'intervention reste décompté tel quel.

Exemple : Une intervention de 18h30 à 20h00, Chronos comptabilise 1h30.

- **Le temps entre 3h00 et 5h00** → le temps d'intervention est forfaitisé à 5h00, temps de trajet intégré dans les 5h00 forfaitisés.

Exemple : Une intervention de 14h00 à 18h00, Chronos comptabilise 5h00.

- **Le temps supérieur à 5h** → le temps d'intervention reste décompté tel quel.

Exemple : Une intervention de 19h00 à 01h00, Chronos comptabilise 6h00

3 – Calcul du temps de trajet :

Si le temps entre 2 interventions est inférieur à une ½h, le trajet de la seconde intervention n'est pas comptabilisé.

- **Samedi après-midi : 1h (au total) quel que soit le nombre ou la durée des interventions.**
- **Nuit (semaine, samedi, dimanche ou férié) : 1h par intervention avec un plafond de 2h maximum.**
- **Jour (dimanche et férié) : 1h par intervention avec un plafond de 2h maximum.**

Le forfait de trajet est rattaché à l'heure réelle de début de l'intervention (pour nuit, jour...) et le plafond du temps de trajet ne tient pas compte des interventions forfaitisées.

4 – Plafonnement du temps d'intervention (trajet compris) :

- **Samedi après-midi : la durée prise en compte ne peut pas excéder 5h00.**
- **Nuit (semaine, samedi, dimanche ou férié) : la durée prise en compte ne peut pas excéder 10h00.**
- **Jour (dimanche et férié) : la durée prise en compte ne peut pas excéder 10h00.**

5 – Paiement mensuel :

Les trajets et interventions sont payés au mois sur le calendrier de garde (dont le reliquat non-payé du mois précédent).

Le nombre d'heures (intervention + trajet) est divisé par 5 à la fin de la période (calendrier de garde), la valeur entière donne le nombre de ½ indemnité de sujétion à payer.

Les heures non-payées continuent de se cumuler sur les périodes suivantes (calendrier de garde). La dernière période (calendrier de garde) de l'année ne se reporte pas l'année suivante.

Le décompte du temps de déplacement (interventions et trajet) se calcule de la manière suivante :

- 1) Le temps d'intervention sur place est décompté en heures à hauteur du temps réellement effectué.
- 2) Le temps de trajet est décompté forfaitairement pour 1 heure Aller/Retour et plafonné à 2 heures pour l'ensemble de l'astreinte quel que soit le nombre de déplacements (plafonné à 1 heure pour les ½ périodes d'astreintes).
- 3) Le décompte global (interventions + déplacement) au cours d'une astreinte ne peut dépasser deux ½ plages (soit 10 heures de jour comme de nuit)
- 4) L'indemnisation est réalisée à partir du décompte global comme suit :
 - a. Chaque plage de 5 heures correspond à ½ plage de valorisée en une ½ indemnité de sujétion (code paie 634)
 - b. Le reliquat des heures est cagnotté et reporté le mois suivant jusqu'à créer une plage de 5 heures. Seul, le reliquat de fin d'année (dernier calendrier de garde) ne se reporte pas sur l'année N+1.

Annexe 2 - Calendriers de garde → Année 2023-2024



Dates de clôture & Dates de paie

Novembre 2023 – Novembre 2024

Semestre	Calendriers de gardes	Mois du bulletin de paie	Date de Clôture pour déclarations des Gardes, astreintes et interventions sur astreintes dans Chronos (*)
1er Semestre Novembre 2023 à Mai 2024	06/11/2023 au 03/12/2023	Décembre 2023	4 décembre 2023
	04/12/2023 au 31/12/2023	Janvier 2024	4 janvier 2024
	01/01/2024 au 04/02/2024	Février 2024	6 février 2024
	05/02/2024 au 03/03/2024	Mars 2024	5 mars 2024
	04/03/2024 au 31/03/2024	Avril 2024	3 avril 2024
	01/04/2024 au 05/05/2024	Mai 2024	6 mai 2024
2ème Semestre Mai 2024 à Novembre 2024	06/05/2024 au 02/06/2024	Juin 2024	4 juin 2024
	03/06/2024 au 30/06/2024	Juillet 2024	3 juillet 2024
	01/07/2024 au 04/08/2024	Août 2024	6 août 2024
	05/08/2024 au 01/09/2024	Septembre 2024	4 septembre 2024
	02/09/2024 au 06/10/2024	Octobre 2024	7 octobre 2024
	07/10/2024 au 03/11/2024	Novembre 2024	5 novembre 2024

(*) Date à laquelle, il n'est plus possible de saisir ou modifier une information dans le logiciel Chronos

MAJ le 16 Octobre 2023

Annexe 3 - Rubrique paie sur bulletin de salaire

Code paie	Libellé sur bulletin de paie	Type d'indemnisation	Statut concerné	Montant au 1 ^{er} janvier 2024
633	Astreinte idem. forfaitaire des internes / D.J	Astreintes internes / D.J	Internes	21.26 €
634	Déplacement astreintes des internes/DJ Interventions sur astreintes (IA)	Plage de 5 h Interventions sur astreintes (IA)	Internes	78.26 €
620	Garde WE/J.F. Internes / F.F.I. / D.J	Nbre de Gardes - taux 2	Internes	256.86 €
621	Garde Internes / F.F.I. / D.J	Nbre de Gardes - taux 1	Internes	234.80 €